

Christophe Cavard, Député EELV du Gard  
Jean-Louis Roumégas, Député EELV de l'Hérault  
Christian Dupraz, Conseiller Général EELV de l'Hérault, Vice-Président de Hérault Transport  
Dirk Offringa, Secrétaire Régional EELV Languedoc - Roussillon  
Nicolas Dubourg, membre de la direction nationale d'EELV  
Manu Reynaud, ancien secrétaire régional d'EELV

Montpellier le 21 décembre 2014

**à M. Manuel VALLS, Premier ministre**

**Objet : Gares TGV de Nîmes et Montpellier : suivons les recommandations de la Cour des Comptes !**

Monsieur le Premier Ministre,

Vous venez à Montpellier lundi 22 décembre 2014 pour signer le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020. Ce contrat porte principalement sur le financement de nouvelles infrastructures en Languedoc-Roussillon. Parmi elles, la création de **deux nouvelles gares TGV** implantées en rase campagne, sur le tracé de la nouvelle Ligne à Grande Vitesse (LGV) entre Nîmes et Montpellier.

La première, prévue sur la commune de Manduel au sud de Nîmes serait localisée à l'interconnexion avec la ligne historique et ainsi accessible en TER depuis la gare centrale de Nîmes. Son coût est estimé à 100 millions d'euros.

La seconde, prévue sur la commune de Lattes au sud de Montpellier, serait réalisée **en zone inondable** (très exactement en zone rouge du Plan de Prévention des Risques d'Inondation) et **déconnectée de la ligne historique**, donc inaccessible en TER depuis la gare centrale de Montpellier Saint-Roch ; gare centrale inaugurée le 2 décembre dernier, après 3 ans de chantier d'agrandissement pour un coût total de 55 millions d'euros. Le coût de la nouvelle gare TGV excentrée est estimé, quant à lui, à 200 millions d'euros auxquels il faut ajouter près de 50 millions d'euros nécessaires à sa desserte par le tramway.

Si, en tant qu'écologistes, nous défendons à vos côtés la nécessité d'investir en faveur d'une modernisation du réseau ferroviaire français, nous ne pouvons pas cautionner les dérives financières et les errements auxquels nous conduisent les promoteurs du dogme de la grande vitesse.

La première de nos responsabilités est le bon usage de l'argent des contribuables.

Or la construction de deux gares TGV à Manduel et Montpellier n'a pas de sens économique en l'absence de liaison à grande vitesse entre Montpellier et Perpignan. Tous les spécialistes du ferroviaire en conviennent.

**Nous sommes en train de mettre la charrue avant les boeufs**

Nous sommes en train de mettre la charrue avant les boeufs et d'investir près de 350 millions d'euros dans la construction de deux gares TGV qui pourraient s'avérer être des gares fantômes, **sans trafic significatif pendant de longues années**. La facture de ce fiasco annoncé sera immanquablement mise à la charge de la collectivité, donc des contribuables. Cela n'est pas acceptable !

Monsieur le Premier Ministre, la Cour des Comptes nous alerte régulièrement sur les dérives des projets TGV. Son dernier rapport annuel, publié le 23 octobre, n'a-t-il pas dénoncé "un modèle

TGV porté au-delà de sa pertinence" ? De manière encore plus précise, la Cour s'est penchée, en 2013, sur les incidences financières du projet de TGV Est. Ses conclusions sont accablantes. Montages financiers opaques, données de trafic surestimées, surenchère des collectivités pour multiplier des gares TGV : toutes ces dérives y sont décrites noir sur blanc. Or tout porte à croire qu'aucune leçon n'en a été tirée en Languedoc-Roussillon.

La sagesse devrait nous conduire à **suspendre ces deux projets de gares TGV** dans l'attente de la réalisation de la LGV entre Montpellier et Perpignan. Ce temps pourrait être mis à profit pour instruire un débat public véritable sur la localisation et la configuration de ces gares nouvelles.

### **Rapport 2013 de la Cour des Comptes : "Exclure l'implantation de gares TGV en rase campagne sans interconnexion avec le réseau de transport régional"**

Cela sera d'autant plus indispensable dans le cas du projet de gare TGV de Montpellier dont la localisation actuelle en zone inondable et déconnectée du réseau TER contrevient, non seulement au bon sens élémentaire (**comment justifier en 2014 de construire en zone inondable ?**), mais également aux recommandations de la Cour des Comptes qui, au terme de son rapport 2013, demandait à l'Etat et RFF "d'exclure l'implantation de gares TGV en rase campagne sans interconnexion avec le réseau de transport régional".

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Premier Ministre, de bien vouloir :

- **suspendre les projets de gares TGV de Manduel et Montpellier** dans l'attente de la réalisation de la LGV Montpellier Perpignan (LGV dont nous soutenons bien sûr la programmation dans les meilleurs délais et avec le concours financier de l'Union Européenne !) ;
- **permettre le réexamen du choix de la localisation de la gare TGV de Montpellier** afin de mettre en oeuvre les recommandations de la Cour des Comptes et de ne pas exposer de nouvelles populations au risque d'inondation.

Nous vous remercions pour votre écoute et vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre profonde considération.

**Christophe Cavard**, Député EELV du Gard

**Jean-Louis Roumégas**, Député EELV de l'Hérault

**Christian Dupraz**, Conseiller Général EELV de l'Hérault, Vice-Président de Hérault Transport

**Dirk Offringa**, Secrétaire Régional EELV Languedoc - Roussillon

**Nicolas Dubourg**, membre de la direction nationale d'EELV

**Manu Reynaud**, ancien secrétaire régional d'EELV